



**CHAMPROMIS EXPERTISE**  
 Expert en techniques  
 Du bâtiment



Diagnostic de Performance Energétique

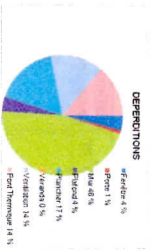
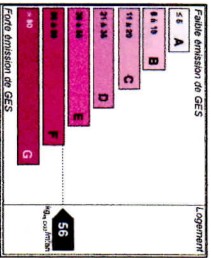
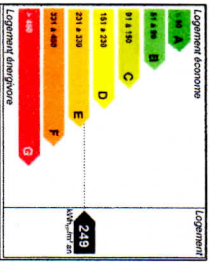
N° dossier : 198947

Opérateur : Julien-Pierre CHAMPROMIS

**Situation de l'immeuble**

Bruel Bas  
 46140 CARNAC ROUFFIAC

Existant



**Désignation de l'opérateur de diagnostic**

Identification de l'organisme : CHAMPROMIS EXPERTISES "Bruiteries"  
 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : 30/06/2013  
 Siret : 51123132800014  
 Nom de l'opérateur de repérage : Julien-Pierre CHAMPROMIS

Le soussigné, Prénom : Julien-Pierre Nom : CHAMPROMIS  
 déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par CERTIFI pour la spécialité : « DPE »  
 Certification N° : 9-0904 Délivrée le 10/04/2009 valide jusqu'au : 09/04/2014  
 Cette information est vérifiable auprès de :  
 CERTIFI 37 rue de Paris, 31140 Aucamville - Tél. 05 61 377 377 - Site internet : « www.certifi.fr »  
 (Sur le site CERTIFI, consulter la rubrique « Liste des certifiés »).  
 Cachet de l'entreprise



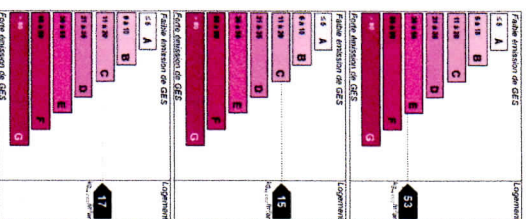
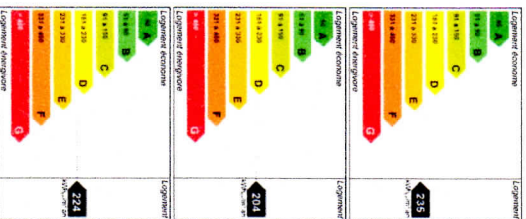
Visite effectuée le 05 février 2013  
 Fait à Cazes-Mondenard le 05 février 2013  
 Nom et prénom de l'opérateur : Julien-Pierre CHAMPROMIS

**Effet des recommandations**

Recommandation 1 :  
 VMC Hygro B  
 => 1 982,9 Eur/an

Recommandation 2 :  
 Installation PAC  
 => 1 306,5 Eur/an

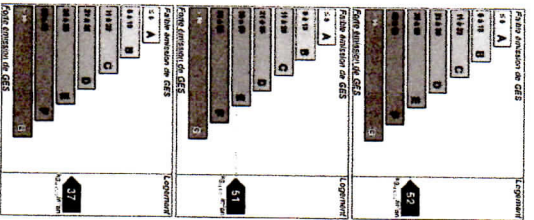
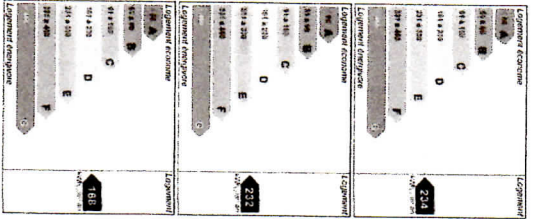
Recommandation 3 :  
 Installation Split  
 => 1 459,5 Eur/an



Recommandation 4 :  
Remplacement chaudière  
=> 1 962,0 Eur/an

Recommandation 5 :  
ECS solaire individuelle  
=> 1 942,2 Eur/an

Recommandation 6 :  
ECS+Ch solaire individuelle  
=> 1 403,0 Eur/an



### Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N°	: 198947	Date	: 05/02/2013
Valeable jusqu'au	: 04/02/2023	Donneur d'ordre	: Propriétaire
Type de bâtiment	: Maison individuelle	(sur déclaration de l'interlocuteur) :	
Année de construction	: < 1975	Nom et prénom	: Monsieur et Madame DESFORGES Daniel et Patricia
Surface habitable	: 138 m <sup>2</sup>	Adresse	: Bruel Bas
Adresse	: Bruel Bas	Accompagnateur	: en présence de propriétaire
Réf Cadastre	: Non communiqué	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :	
Nombre de niveau	: 2	Nom	: *UNDEF*
Propriétaire :		Adresse	:
Nom	: Monsieur et Madame DESFORGES Daniel et Patricia		
Adresse	: Bruel Bas		
Adresse	: 46140 CARNAC ROUFFIAC		

Ce document a été produit selon l'arrêté no SOC006718914 du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

Consommations annuelles par énergie  
Obtenus par la méthode 3CL-DPE, version 15c, dix moyens des énergies indexés au 15 août 2010.

Consommation en énergies finales	Consommation en énergie primaire	Frais annuels d'énergie	Détail par usage en kWh/ep	
			Détail par énergie et par usage en kWh/ep	Détail par usage en kWh/ep
			<b>31 216 kWh/ep/an</b>	<b>1 879 € TTC<sup>(1)</sup></b>
<b>Chauffage</b>	22 398 kWh de Fioul 8 828 kWh de Bois		<b>3 183 kWh/ep/an</b>	<b>223 € TTC<sup>(1)</sup></b>
<b>Eau chaude sanitaire</b>	3 183 kWh de Fioul		<b>0 kWh/ep/an</b>	<b>0 € TTC<sup>(1)</sup></b>
<b>Retrodisssement</b>	0 kWh d'Elec			
<b>Consommation d'énergie pour les usages recensés</b>	25 572 kWh de Fioul 8 828 kWh de Bois		<b>34 399 kWh/ep/an</b>	<b>2 101 € TTC<sup>(2)</sup></b>

(1) : Bois abornement, (2) : Abornement inclus

Consommation énergétique (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions des gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle :	<b>249 kWh/ep/m<sup>2</sup> an</b>	Estimation des émissions :	<b>56 kg acqco<sup>2</sup>/m<sup>2</sup> an</b>
Logement économique		Faible émission de GES	
Logement économe		Logement	



# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

<b>Logement</b>	<b>Chauffage</b>	<b>Eau chaude sanitaire</b>
Pierrefond : Avec 10 cm d'isolant sous combles aménagés	Chaudière fioul installée après 2000	Chaudière fioul installée >2000 avec veilleuse (Production instantanée)
<b>Tolure :</b>	<b>Système :</b>	

<b>Plancher bas :</b>	<b>Émetteurs :</b>	<b>Inspection &gt; 15 ans :</b>
Plancher : Non isolé, dalle béton avec ou sans hourdis sur terre-plein	Radiateurs	NON

**Murs :**  
Murs extérieurs : Pierre double mur de 55 cm, Aucune isolation

**Menuiserie :**  
Fenêtres et portes-fenêtres : Métal à RPT, DV Argon 4/16/4, Avec volet  
Porte d'entrée : Porte bois pleine

**Energies renouvelables** Quantité d'énergie d'origine renouvelable **64 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup> an**

**Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :** Cheminée à insert.

**Pourquoi un diagnostic**  
 • Pour informer le futur locataire ou acheteur ;  
 • Pour comparer différents logements entre eux ;  
 • Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Consommation conventionnelle**  
 Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixes (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant le figurant de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

**Conditions standard**  
 Les conditions standard portent sur la mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, le figurant du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces

et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme le chauffage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

**Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**  
 Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arbitrage en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle relève les prix moyens

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

**Conseils pour un bon usage**  
 En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

**Chauffage**  
 • Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'occupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

• Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.  
 • Éloignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.  
 • Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.  
 • Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...) ; cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

**Eau chaude sanitaire**  
 • Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'occupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.  
 • Privilégiez les mixeurs thermostatiques aux mélangeurs.

**Aération**  
 Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :  
 • Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.  
 • Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.  
 • Ne boucherez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

**Energies renouvelables**  
 Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produites par les équipements installés à demeure et utilisées dans le bâtiment.

des énergies que l'Observatoire de l'énergie constate au niveau national.

• Aérez périodiquement le logement.

**Confort d'été**  
 • Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.  
 • Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

**Autres usages**

**Eclairage :**  
 • Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).  
 • Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

• Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) : poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

**Bureautique / audiovisuel :**  
 • Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

**Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**  
 • Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...)

**Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)**

**Recommandation d'amélioration énergétique**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et separent les uns des autres. Certains coûts d'investissement supplémentaires (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédits d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle		Effort d'investissement	Economies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
	KWh/m <sup>2</sup> .an	€				
<b>VMC Hygro B</b> Mise en place d'un système de ventilation mécanique VMC Hygro B. Dans les pièces de vie (chambre, séjour, ...), les fenêtres seront équipées d'entées d'air de type Spill B. Meu pleine de bouche direction des entrées d'air. Les entrées d'air seront équipées d'entées d'air réglables. Le caisson de ventilation doit être vérifié tous les 3 ans par un professionnel. La ventilation ne doit jamais être arrêtée. Il y a des courants d'air au niveau des entrées d'air ou la ventilation est bruyante. Un dysfonctionnement au niveau de la VMC est possible : consulter un professionnel. Il y a une cheminée sans arrivée d'air propre à la cheminée ou s'il y a un appareil à combustion raccordé à un conduit de fumée fonctionnant en tirage naturel ou si la construction est ancienne. Il faut proscrire la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC).	235	€€	★ ★ ★	★ ★ ★ ★	0 %	
<b>Installation PAC</b> Installation d'une pompe à chaleur en chauffage central. Vérifiez la possibilité de mettre en place une pompe à chaleur. L'installation d'une pompe à chaleur nécessite d'avoir un très bon niveau d'isolation globale du bâtiment et est l'œuvre d'un professionnel qualifié.	204	€€€€	★ ★ ★ ★	★ ★	22 %*	
<b>Installation Spill</b> Installation de spillo thermodynamiques. Vérifiez la possibilité de mettre en place des spillo. L'installation de spillo nécessite d'avoir un très bon niveau d'isolation globale du bâtiment et est l'œuvre d'un professionnel qualifié.	224	€€€€	★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★	0 %	
<b>Remplacement chaudière</b> Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation. Vérifiez avec un professionnel que les aménagements et l'isolation des fumées sont adaptés. Choisir une chaudière sans ventilation équipée d'un appareil de régulation et de programmation simple d'utilisation. Le ramassage des condats de fumées est obligatoire une fois par an pour éviter que le conduit ne s'obstrue et donc une indication par monnaie de carbone. Une visite annuelle par un professionnel est obligatoire. Celui-ci va nettoyer, effectuer les réglages et contrôles nécessaires pour un bon fonctionnement de l'installation (éventuellement réparation). Une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie et donc rejettera moins de CO <sub>2</sub> .	234	€€€€	★ ★ ★	★ ★	13 %*	
<b>ECS solaire individuelle</b> Installation d'un système solaire individuel pour l'eau chaude sanitaire. Vérifier préalablement le fonctionnement de la régulation solaire, des circulateurs... Réaliser en entretien régulier des surfaces vitrées des capteurs solaires. Un système solaire peut vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt.	232	€€€€	★ ★ ★	★ ★	45 %*	
<b>ECS+Ch solaire individuelle</b> Installation d'un système solaire individuel pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage. Vérifier préalablement le fonctionnement de la régulation solaire, des circulateurs... Réaliser en entretien régulier des surfaces vitrées des capteurs solaires. Un système solaire peut vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt.	168	€€€€	★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★	45 %*	

**Légende**

<b>Economies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
★ : < 100 € TTC/an	€ : < 200 € TTC	★ ★ ★ ★ : moins de 5 ans
★ ★ : de 100 à 200 € TTC/an	€ € : de 200 à 1 000 € TTC	★ ★ ★ : de 5 à 10 ans
★ ★ ★ : de 200 à 300 € TTC/an	€ € € : de 1 000 à 5 000 € TTC	★ ★ : de 10 à 15 ans
★ ★ ★ ★ : plus de 300 € TTC/an	€ € € € : plus de 5 000 € TTC	★ : plus de 15 ans

**Commentaires :**

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)  
 Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.fimpts.igouv.fr](http://www.fimpts.igouv.fr) Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.equipement.gouv.fr](http://www.logement.equipement.gouv.fr)



